**Document 1**

**Extrait d’un discours prononcé le 11 mars 2011 à l’université de Galatasaray, à Istanbul, par Robert Badinter.**

*Avocat et sénateur, Robert Badinter, ancien président du Conseil constitutionnel, connu pour son combat contre la peine de mort (dont il avait obtenu l’abolition en 1981), est un infatigable défenseur des droits de l’homme, et c’est à ce titre qu’il est un chantre de la laïcité française.*[…]

La laïcité de la République est fondée sur le respect des droits de l'homme.
Elle ne saurait être remise en cause au nom de la liberté de culte individuelle.
La séparation des Eglises et de l'Etat, clé de voute de la laïcité républicaine, implique la neutralité religieuse absolue dans les services publics.[…], la laïcité découle de ces droits fondamentaux reconnus à tous les êtres humains : la liberté et l’égalité. La laïcité, en effet, garantit à chacun l’exercice de la liberté d’opinion, « même religieuse » précise l’article 10 de la Déclaration des droits de l’homme de 1789, c’est-à-dire la liberté de croire en la religion de son choix ou d’être agnostique ou athée.

S’agissant de l’égalité, la laïcité garantit à chacun une égalité de droit absolue quelles que soient ses convictions religieuses ou son absence de conviction. Elle implique ainsi l’interdiction de toute discrimination entre les êtres humains en raison de leur conviction religieuse ou philosophique. Elle est source de fraternité civique. Elle a réuni dans les temps d’épreuves collectives « celui qui croyait en Dieu et celui qui n’y croyait pas ». (*R. Badinter cite ici un poème d’Aragon apellant à l’unité de la résistance contre le nazisme durant la Seconde guerre mondiale*).

De cette liberté de conscience et de l’égalité des citoyens qui en bénéficient découle nécessairement la neutralité de l’Etat à l’égard de toute croyance religieuse. La conséquence en est évidente : dans une république, l’Etat doit être séparé radicalement de toute Eglise, de toute communauté organisée religieuse ou philosophique. L’Etat les reconnaît toutes, il les respecte toutes, mais il n’en privilégie aucune. Comme le disait Victor Hugo, « l’Etat chez lui, l’Eglise chez elle ».[…]

L’école publique  doit demeurer un espace de neutralité religieuse, politique ou philosophique. L’enfant ou l’adolescent doit être protégé contre toute pression confessionnelle ou partisane, contre tout acte de prosélytisme religieux au sein de l’école. […] C’est le sens de la loi de 2004 en France qui interdit dans les collèges et lycées publics le port de tout signe ou tenue ostensible marquant une appartenance confessionnelle dans l’espace scolaire. Croix, kippa ou voile n’ont pas leur place dans l’enceinte de l’école publique. Libre à chaque enfant de les remettre à la sortie conformément à sa foi ou aux vœux de ses parents. Mais il n’appartient pas à ceux-ci ni aux enfants de faire étalage de leurs convictions religieuses au sein de l’école publique. Sa neutralité doit être assurée car elle est la garantie de la liberté de conscience de chacun. […].

Quant au port de la burqa ou du niqab dans les services publics, si la loi française l’interdit, c’est non seulement au regard de la laïcité mais parce que ces tenues procèdent d’une certaine idée de la femme qui est incompatible avec notre conception des droits humains et le principe fondamental en notre temps de l’égalité absolue de droits et de condition des femmes et des hommes dans la République. Il s’agit là pour nous d’un impératif catégorique avec lequel nous ne saurions transiger. La femme est égale en droits et en dignité à l’homme, toujours et partout, en quelque temps et circonstance que ce soit. Or la burqa ou le voile intégral dénient symboliquement ce principe absolu. Ils sont l’expression ostensible d’une inégalité de condition entre la femme et l’homme que nous refusons.[…]. Qu’on ne nous dise pas que cette prescription attenterait à la liberté de conscience des porteuses de burqa. Chacune est toujours libre de pratiquer sa religion, soit en privé, soit dans les lieux de culte. […].

La laïcité n’est pas seulement le corollaire nécessaire de la liberté d’opinion et de l’égalité entre croyants de toutes confessions et non croyants. La laïcité est aujourd’hui dans la République la garante de la dignité de chacune et de chacun. Jean Jaurès disait déjà en 1905 que la laïcité, c’était « la fin des réprouvés ». Propos admirable qui traduit exactement l’importance de la laïcité pour toutes les minorités religieuses et spirituelles. Le respect par chacun de l’autre, de tout autre et de ses convictions, est une exigence première de la dignité humaine. Là s’inscrit le sens premier de la laïcité : je te respecte au-delà de nos différences de religion ou d’opinion comme de sexe, de race ou d’orientation sexuelle parce que tu es comme moi un être humain, tu es mon frère ou ma sœur en humanité. […].

**Document 3 : La violence, les religions, l’islam et le Coran.**

[…]. Nous l’aurons constaté, sur des points aussi essentiels, le Coran n’est pas l’islam [...]. Le Dieu de l’islam n’est pas le Dieu du Coran. L’islam n’est pas le contenu plus ou moins développé du Coran, mais une suite d’interprétations et de surinterprétations du texte coranique que les aléas de l’histoire (notamment les enjeux politiques des moments abbassides et omeyyades) ont promulguées au rang de religions orthodoxes ou hétérodoxes selon le point de vue de chacun, car il existe de nombreux islams. L’on peut effectivement faire un choix interprétatif personnel en la nébuleuse des propos de l’islam. C’est une première solution, il y a un islam de tempérance, de miséricorde, de tolérance, un islam spirituel, un islam rituel, un islam des lumières, un islam de guerre, un islam de patience et un islam de violence. Mais face à ces barbares nihilistes qui massacrent et nous massacrent au nom de l’islam, il ne peut que demeurer un espace de doute. Une zone d’ombre qui taraude la conscience des musulmans refusant cette horreur, sans pour autant pouvoir se prouver et prouver que leur religion en quelques de ses méandres textuels ne fournisse pas d’argument à ces légions de criminels. Afin de crever l’abcès qui les gangrène, les musulmans doivent parcourir le chemin qui les amènera à une relation au monde, aux autres, purgée de ce doux poison qui bu jusqu’à la lie provoquera dans d’effroyables affres la mort de leur religion comme celle des autres. Et, pour ce faire, l’ultime recours est donc bien le Coran qui sur ces points diffère radicalement. Rappelons-le, pour le Coran il n’y a pas d’élection divine, pas d’exclusive du Salut, et la pluralité des religions et des croyances n’a pour autre finalité que d’encourager toutes les sensibilités humaines à adorer Dieu et à agir en bien.

Dr. C. A. Moreno, dit Al Ajamî ; Médecin, exégète et théologien, in http://www.lescahiersdelislam.fr/La-violence-les-religions-l-islam-et-le-Coran\_a1212.html

**Document 4 : L’intégrisme, maladie de l’islam**

Par [Laurent Joffrin](http://www.liberation.fr/auteur/1867-laurent-joffrin) — Site du journal Libération, 25 novembre 2015.

On vient, encore une fois, de tuer au nom d’Allah. Mais ceux qui n’ont pas encore compris que cette référence est une usurpation, que l’islam authentique ne saurait cautionner ces assassinats, liront le livre d’Hassen Chalghoumi (100 idées , celui qu’on appelle «l’imam de Drancy».

Par sa clarté pédagogique et son plaidoyer pour la tolérance, il permet de distinguer nettement, au sein de l’islam, la grande majorité des croyants et la petite minorité violente qui défigure sa propre foi.[…]

Le livre se présente sous la forme d’un petit dictionnaire des préjugés antimusulmans et s’efforce à chaque fois de rétablir la vérité sur cette religion dont les terroristes, par leurs crimes, et les courants nationalistes, par leur propagande, ont fait une sorte d’épouvantail. A chaque fois, Chalghoumi distingue bien telle ou telle pratique musulmane, présente ou passée, mise en œuvre par un Etat ou par un courant intégriste, de l’esprit coranique, qu’on présente toujours comme rigide et intolérant, alors qu’il ne l’est pas. Ou, en tout cas, pas plus que l’Ancien Testament, qui sert de référence fondamentale au judaïsme et à la chrétienté, ainsi qu’à l’islam. […]

Les intégristes sont prompts à citer tel ou tel verset qui appelle à la guerre ou à la violence. Mais on en trouve autant, sinon plus, qui vont dans l’autre sens. S’il s’agit de se référer à la lettre du texte, Chalghoumi fait remarquer que chacune des sourates du Coran (ou chapitres) est précédée de la formule *«Au nom de Dieu le Clément et le Très Miséricordieux»*. Ainsi, ce sont les deux adjectifs les plus utilisés dans le livre de l’islam pour qualifier Allah. Etrange appellation, pour celui qu’on présente si souvent comme un dieu de guerre.

Au fil des pages, on redresse maints préjugés. Puritain, l’islam ? Oui et non. Certes, le rapport sexuel est conditionné par le mariage. Mais le Prophète a épousé plusieurs femmes non vierges… Le divorce est proscrit, mais le Prophète a aussi épousé des divorcées. Quant au verset qui interdit le divorce, il est très contesté par les docteurs de la foi. A Médine, sous l’autorité de Mahomet, on pouvait divorcer. L’excision et le voile intégral ne sont pas dans le Coran.

La charia est le chemin pour respecter la loi de Dieu. Mais dans les pays non-musulmans (et dans certains pays musulmans comme la Tunisie), elle n’est pas la loi principale. Chalghoumi est net sur ce point, imité en cela par l’immense majorité des Français musulmans : *«La charia des musulmans français, c’est la République, d’autant que celle-ci garantit la liberté de culte.»*

En fait, et c’est le message premier du livre, les prescriptions coraniques doivent être constamment interprétées à la lumière de leur contexte historique. La polygamie du Coran - quatre femmes au plus - visait à limiter la coutume de la péninsule Arabique de l’époque, qui autorisait les multiples épouses. Aujourd’hui, cette polygamie tend à s’effacer dans beaucoup de pays. Il en va de même du jihad, qui veut dire d’abord lutte contre soi-même pour s’améliorer et non combat contre les autres. Ce sont les wahhabites, les salafistes ou les Frères musulmans qui veulent revenir à la lettre des textes et prendre modèle sur les musulmans des temps anciens.

L’intégrisme n’est pas l’islam, mais une maladie de l’islam. Pour les autres, c’est-à-dire pour la plupart - hors des pays eux-mêmes intégristes comme l’Iran ou l’Arabie Saoudite -, le texte coranique est une référence essentielle mais souple, que les savants de l’islam peuvent interpréter pour l’adapter à leur temps. L’intégrisme est une réaction à ces adaptations, c’est-à-dire un refus de la modernité et de sa valeur centrale, la liberté. […].

**Document 5 : Discours sur l’état de l’union (extraits), Barack Obama, 12 janvier 2016.**

A l'attention de ses adversaires, Barack Obama a mis en garde contre les déclarations excessives sur l'Etat islamique selon lesquelles le monde serait engagé dans *"la troisième guerre mondiale"*. *"Elles font le jeu"* des jihadistes, a-t-il averti. *"Des masses de combattants à l'arrière de pick-ups et des esprits torturés complotant dans des appartements ou des garages posent un énorme danger pour les civils et doivent être arrêtés. Mais ils ne représentent pas une menace existentielle pour notre nation,* a-t-il martelé. *Nous devons simplement les désigner pour ce qu'ils sont, des tueurs et des fanatiques qui doivent être éradiqués, pourchassés et détruits."*

**Document 6 : Discours de François Hollande devant le Congrès, extraits, Versailles, 16 novembre 2015.**

Monsieur le Président du Congrès,

Monsieur le Président du Sénat,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

La France est en guerre. Les actes commis vendredi soir à Paris et près du Stade de France, sont des actes de guerre. Ils ont fait au moins 129 morts et de nombreux blessés. Ils constituent une agression contre notre pays, contre ses valeurs, contre sa jeunesse, contre son mode de vie.

Ils sont le fait d’une armée djihadiste, le groupe Daech qui nous combat parce que la France est un pays de liberté, parce que nous sommes la patrie des Droits de l’Homme.

[…]

Nous éradiquerons le terrorisme parce que les Français veulent continuer à vivre ensemble sans rien craindre de leurs semblables. Nous éradiquerons le terrorisme parce que nous sommes attachés à la liberté et au rayonnement de la France dans le monde. Nous éradiquerons le terrorisme pour que la circulation des personnes, le brassage des cultures demeurent possibles et que la civilisation humaine s’en trouve enrichie. Nous éradiquerons le terrorisme pour que la France continue à montrer le chemin. Le terrorisme ne détruira pas la République car c’est la République qui le détruira.

Vive la République et vive la France.